

ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

BOURSES DE RÉDACTION AUTOMNE 2020

3 BOURSES DE 3 500,00\$ (maîtrise)

1 BOURSE DE 5 000,00\$ (doctorat)

Objectif

Permettre aux étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat de se consacrer à temps plein à la rédaction afin de déposer leur travail dirigé, rapport de stage, leur mémoire ou leur thèse dans un court délai, **au plus tard le vendredi 18 décembre 2020.**

Conditions à remplir

- Présenter, à l'appui de sa demande, un dossier comprenant :
 - une lettre de présentation signée (y inclure une description autres sources de financement pour les études/projet). SVP y indiquer votre courriel;
 - le projet de recherche et son titre (deux pages au maximum);
 - un calendrier des réalisations;
 - une lettre d'appui du directeur de recherche attestant que : 1) le candidat terminera en toute probabilité son rapport de stage, son mémoire ou sa thèse au cours du trimestre visé par la bourse; 2) le candidat en est à la période de rédaction; 3) la bourse est nécessaire pour permettre d'accélérer la rédaction;
 - les notes obtenues à l'Université;
 - un court *curriculum vitae*, incluant la liste des réalisations académiques (publications, communications scientifiques, participations à des congrès). *L'utilisation du modèle proposé par le comité des bourses est obligatoire (fichier «cv standardisé» joint).*
- Déposer son travail dirigé, son rapport de stage, son mémoire ou sa thèse **au plus tard le vendredi 18 décembre 2020**. Jusqu'à cette date, seront retenus respectivement 1 000\$ au niveau maîtrise et 1 500\$ au niveau doctorat. La somme retenue sera versée aux bénéficiaires sur réception du reçu officiel de dépôt du rapport de stage, du mémoire ou de la thèse. Aucun délai ne sera accordé.
- Les récipiendaires d'une bourse de rédaction du CICC ou de l'École de criminologie de l'Université de Montréal au cours du même cycle d'étude ne sont pas admissibles.

Critères d'évaluation

- Qualité du projet et du dossier académique;
- Autres sources de financement;
- Rythme de progression dans les études;
- Assurance que le rapport de stage, le mémoire ou la thèse sera déposé(e) à la fin du trimestre pour lequel la bourse est accordée;
- Réalisations académiques (publications, communications scientifiques, participations à des congrès).

Date de dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés au plus tard **le 25 septembre 2020 à 12h00, dernier délai**, par courriel **en un seul fichier format pdf (y inclure les relevés de notes)** auprès de nicole.pinsonneault@umontreal.ca.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

VEUILLEZ NOTER QUE LES CONCOURS DU CICC ET DE L'ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE SONT INDÉPENDANTS, UN ÉTUDIANT POUVANT POSTULER AUX DEUX ENDROITS. TOUTEFOIS, CES DERNIERS SE CONSULTENT POUR NE PAS OCTROYER DEUX BOURSES À LA MÊME PERSONNE.